

CADRAGE DU MÉMOIRE

MASTER MEEF PE - 2024-2025

Mention premier degré - Parcours « Professeur des Écoles »

Table des matières

Qu'est-ce qu'un mémoire professionnel de Master MEEF PE ?.....	2
Peut-on rédiger un mémoire en binôme ou en trinôme ?	3
Quel format doit prendre le mémoire ?	4
Comment conduire le processus de rédaction du mémoire ?.....	5
Comment est évalué le mémoire ?	8
Comment s'organise et se déroule la soutenance ?.....	8
Quels mémoires sont archivés et comment ?.....	10
Annexe 1 : extrait du cadre commun de référence concernant le mémoire de Master MEEF	11
Annexe 2 : exemple de composition d'un mémoire écrit en binôme.....	14
Annexe 3 : première de couverture du mémoire.....	15
Annexe 4 : engagement de non plagiat	16
Annexe 5 : exemple de résumés et de mots-clés	17
Annexe 6 : grille d'évaluation du travail sur le mémoire (document écrit).....	18
Annexe 7 : grille d'évaluation de la soutenance (présentation orale et entretien avec le jury)	19
Annexe 8 : éléments d'appréciation du mémoire par le jury (document écrit et soutenance)	20

Qu'est-ce qu'un mémoire professionnel de Master MEEF PE ?

La réalisation d'un mémoire de recherche professionnalisant permet une initiation à la recherche sur des problématiques liées à l'enseignement, à l'éducation ou à la formation. Le mémoire doit s'inscrire dans le cadre de la formation professionnelle dédiée aux métiers de l'Éducation (voir l'annexe 1).

Il est destiné à vérifier l'aptitude à :

- mener une recherche par la maîtrise de l'étude d'une question comprenant des finalités pédagogiques et pratiques, une documentation valable tant au plan de l'état des lieux des publications scientifiques existantes que du recueil d'informations originales ;
- contribuer à la formation d'une pratique professionnelle réflexive.

Pour conduire cette recherche et élaborer le mémoire, l'étudiant·e bénéficie de l'encadrement d'un formateur ou d'une formatrice de l'INSPÉ. Il peut s'agir d'un·e enseignant·e, un·e enseignant·e-chercheur·euse ou d'un·e chercheur·e.

L'étudiant·e est invité·e dans un premier temps à définir un projet de recherche, qu'il ou elle soumet à un formateur ou une formatrice en fonction de ses champs de recherche et d'encadrement (*cf.* document transmis des thématiques et noms des personnes encadrantes).

Il est impératif qu'une personne formatrice de l'INSPÉ accepte d'encadrer le mémoire au préalable de tout travail de recherche et que l'information soit transmise à l'administration. C'est seulement après acceptation du formateur ou de la formatrice et une fois l'information transmise officiellement, que le travail de collaboration entre étudiant·e et directeur/directrice de mémoire peut s'engager.

Le directeur ou la directrice de mémoire a pour rôle d'accompagner l'étudiant·e dans la construction de la problématique, la mise en œuvre méthodologique, l'accompagnement dans la rédaction du mémoire et l'autorisation à soutenir.

L'étudiant·e de son côté doit adopter une attitude proactive dans le travail de recherche et de rédaction du mémoire, notamment en mettant en place un échéancier de travail précis et en tenant régulièrement informé·e le directeur ou la directrice de mémoire de l'avancée de ses travaux (questionnement, difficultés, succès...). Il s'agit de faire preuve d'initiative et de curiosité dans son travail de recherche : investigation des recherches scientifiques, multiplication des lectures, réalisation de choix fondés scientifiquement. Par ailleurs, l'autonomie est un des critères d'appréciation finale du mémoire réalisé.

Il est également attendu que les écrits intermédiaires soient rendus, conformément aux normes et temporalités définies (voir ci-dessous), avec des parties rédigées dans une langue écrite formelle. Le directeur ou la directrice n'a pas pour mission de corriger les fautes d'orthographe ou de style et ne peut être tenu·e pour responsable des faiblesses ou erreurs figurant dans le mémoire.

Peut-on rédiger un mémoire en binôme ou en trinôme ?

Il est possible de rédiger un mémoire seul·e, en binôme ou en trinôme. Dans ce cas, les parties rédigées doivent être clairement identifiées (voir l'exemple en annexe 2).

Les étudiant·es choisissant de travailler en binôme ou en trinôme peuvent rendre :

- un mémoire unique pour le binôme ou trinôme au nom des deux ou trois étudiant·es ;
- un mémoire distinct par étudiant·e du binôme ou trinôme.

Dans le cadre du parcours PE, le travail en binôme (ou trinôme) est fortement conseillé, afin de croiser les regards sur les situations scolaires étudiées, et de favoriser la rédaction d'un mémoire structuré en commun.

Quel format doit prendre le mémoire ?

Deux parcours « Rédiger un mémoire » à destination des M1 et des M2 ont été créés sur la plateforme Moodle de l'Université. Ces parcours d'auto-formation ont vocation à apporter des éclairages tout au long du processus de rédaction du mémoire : attendus, exemples, conseils, autoévaluations, etc.

Attendus formels (cf. [Parcours M1-Module Forme du mémoire](#))

- environ 60 pages, hors bibliographie et hors annexes ;
- mise en forme : police Times new roman, taille 12, interligne 1,5 et marges 2,5 cm, avec corps de texte justifié ;
- numérotation des pages de l'introduction à la bibliographie.

Les schémas, figures, tableaux doivent être nommés et numérotés.

Première de couverture des écrits intermédiaires et du mémoire (cf. [Parcours M2-Module Finalisation du mémoire](#))

La première de couverture du mémoire comporte les informations suivantes (voir le modèle en annexe 3, disponible en version modifiable à télécharger) :

- INSPÉ de l'Université de la Réunion ;
- année de soutenance ;
- titre du mémoire ;
- parcours du Master : *MEEF Mention Premier Degré – Parcours Professeur des écoles* ;
- présenté et soutenu par : Nom et Prénom du ou des auteur·es ;
- sous la direction de : Nom et Prénom du directeur ou de la directrice, et sa fonction ;
- jury de soutenance : faire figurer sa composition dans l'ordre alphabétique des noms des membres avec leurs prénoms et leurs fonctions respectives.

Attention : il revient aux étudiant·es de s'assurer auprès des membres du jury des informations les concernant, à faire figurer sur la page de couverture.

Pages liminaires (cf. [Parcours M2-Module Finalisation du mémoire](#))

- engagement de non-plagiat, signé, à faire figurer en première page de l'écrit rendu (voir le modèle en annexe 4, disponible en version modifiable à télécharger). Pour rappel : "Le plagiat consiste à s'approprier le travail d'autrui, c'est-à-dire à utiliser et reproduire le résultat de ce travail (texte ou partie de texte, image, graphique, photo, données...) sans préciser qu'il provient de quelqu'un d'autre" (Art. 1) ; le plagiat comprend également la fabrication ou la falsification de données, l'auto-plagiat et le recours à l'IA ;
- le sommaire / la table des matières ;

- les remerciements.

Corps du mémoire (reprenant les trois dimensions, cf. Annexe 1)

- une problématique : revue de littérature scientifique ;
- un recueil de données à visée professionnelle : présentation de la ou des méthodes déployées ;
- le traitement, l'analyse et l'interprétation des données.

Pages annexes

- la bibliographie (aux normes APA 7) ;
- les annexes.

Plusieurs documents (normes APA 7 et exemples) sont disponibles sur les parcours Moodle :

- [M1 - Modules *Cadre théorique #2 Lectures* et *Cadre théorique #3 Rédaction* ;](#)
- [M2 - *Finalisation du mémoire.*](#)

Quatrième de couverture (cf. [Parcours M2-Module *Finalisation du mémoire*](#))

- résumé du mémoire, d'environ 1 000 signes (qui reprend les éléments clés du mémoire : problématique, méthodologie retenue, principaux résultats), en français, en anglais (ou éventuellement dans une langue parlée au sein de l'UE, voir l'annexe 5) ;
- 5 mots-clés, en français et en anglais (ou dans une autre langue parlée dans l'Union Européenne).

Comment conduire le processus de rédaction du mémoire ?

Les étudiant·es doivent mettre en place un échéancier de travail permettant d'assurer un avancement progressif et régulier tout au long de l'année de M1 et de M2.

Se référer aux calendriers M1 et M2 disponibles sur les parcours Moodle.

Outre des temps d'échanges individuels et/ou collectifs, les étudiant·es sollicitent leur directeur ou directrice de mémoire pour des entretiens de travail (pouvant être en présentiel ou en distanciel), et/ou la lecture de leurs écrits.

Semestrialisation de la production du mémoire

La semestrialisation a pour objectif d'assurer une répartition équilibrée de la réalisation des différentes parties qui composent un mémoire de recherche à visée professionnelle, en complément du parcours Moodle. Elle se présente comme suit :

● M1 - Premier semestre

À la fin du semestre, l'étudiant·e, seul·e, en binôme ou en trinôme, produit un document d'environ deux à quatre pages, comportant les éléments suivants :

- le choix du sujet et de la question de départ ;

- la rédaction d'un plan provisoire de la partie « revue de littérature scientifique » ;
- avec une bibliographie d'une dizaine de références scientifiques (sélectionnées et lues), aux normes APA 7.

Ce premier écrit est adressé au directeur ou à la directrice **avant fin janvier (M1)**.

● M1 - Deuxième semestre

L'étudiant·e produit un document d'environ 20 pages comportant les éléments suivants :

- Le cadre théorique : rédaction (premier jet finalisé) ;
- La problématique et les hypothèses ;
- La planification des recueils de données.

Ce document est adressé au directeur ou à la directrice **avant fin juin (M1)**.

Durant ce deuxième semestre, l'étudiant·e peut communiquer à son directeur ou sa directrice de mémoire les autoévaluations réalisées dans la cadre du parcours Moodle :

- L'autoévaluation 1, une fois le cadre théorique plus ou moins finalisé ;
- L'autoévaluation 2, une fois la problématique rédigée ;
- L'autoévaluation 3, une fois les hypothèses formulées.

● M2 - Troisième semestre

L'étudiant·e rédige la troisième partie du mémoire, à savoir le recueil de données, l'analyse et l'interprétation des résultats (entre 15 et 20 pages).

Ce semestre est dédié au recueil et à l'analyse des données :

- une première réflexion sur le cadre méthodologique ;
- le recueil des données ;
- la rédaction du cadre méthodologique mis en place ;
- l'analyse des résultats ;
- l'interprétation des résultats.

Le mémoire en l'état, reprenant la partie théorique et méthodologique (soit entre 45 et 50 pages) est adressé au directeur ou à la directrice **avant fin décembre (M2)**.

Durant ce troisième semestre, l'étudiant·e est également amené·e à communiquer à son directeur ou sa directrice de mémoire l'autoévaluation 4 réalisée dans le cadre du parcours Moodle.

● M2 - Quatrième semestre

Ce dernier semestre est consacré à :

- la finalisation de l'analyse et de l'interprétation des résultats ;
- la rédaction de la discussion/synthèse ;
- et la mise en forme générale du mémoire.

Remise du travail écrit final

Le mémoire finalisé est adressé au directeur ou à la directrice du mémoire pour **obtenir l'autorisation de soutenir**. Ensuite, il s'agit de préparer et définir les modalités de soutenance, en concertation lors de binômes ou de trinômes.

Une semaine au moins avant la date de soutenance arrêtée par le directeur ou la directrice, un exemplaire du mémoire est remis à chaque membre du jury en version papier et/ou numérique (préférence à demander par l'étudiant·e aux membres du jury).

Comment est évalué le mémoire ?

Le mémoire est remis et soutenu au cours de l'année de Master 2, dans le cadre de l'UE 3 intitulée « Pratiques réflexives ».

Le mémoire et sa soutenance sont évalués par les membres du jury de soutenance (voir les éléments d'appréciation de la note finale, en annexe 10).

Aspects évalués :

- le processus d'élaboration du travail ;
- la qualité de l'écrit rendu ;
- la prestation de l'étudiant·e au moment de la présentation de son travail ;
- les échanges lors de l'entretien avec le jury.

Pour chacun de ces aspects, différents indicateurs sont retenus (voir les annexes 8 et 9) et utilisés par le jury pour évaluer la qualité du travail réalisé. Pour les étudiant·es, ces indicateurs constituent par ailleurs un outil d'auto-évaluation tout au long des deux années et lors de la remise de l'écrit final.

Suite à la délibération du jury, une note est attribuée, prenant en compte le parcours et l'investissement, le mémoire rédigé et la prestation orale.

La production d'un mémoire de recherche et la soutenance sont obligatoires et conditionnent l'obtention du Master MEEF. En d'autres termes, l'année de M2 ne peut être validée que si le mémoire a été soutenu devant un jury.

NB : si le mémoire est soutenu après le jury de 1^{ère} session, le relevé de notes de l'étudiant·e à l'issue du jury de la première session précisera qu'il y a une absence de note pour le mémoire (mention ABJ ou ABI qui correspond à une note de 0/20 à l'UE).

Comment s'organise et se déroule la soutenance ?

La présentation orale est préparée et structurée. Les notes ou équipements particuliers (audio/vidéo, diaporama, travaux d'élèves) sont autorisés. Les étudiant·es doivent s'assurer des questions matérielles (réservation, équipement, branchements).

La commission de soutenance aura lu le mémoire, il est donc attendu de l'étudiant·e qu'il ou elle rappelle brièvement les éléments cruciaux du mémoire (problématique, hypothèses, méthodologie, résultats) et développe des éléments périphériques ; ces éléments périphériques sont laissés au libre choix de l'étudiant·e.

À titre d'exemple, mais sans contrainte, il pourrait être question :

- de l'origine du projet et des motivations personnelles ;
- d'une explicitation des liens théorie/pratique ;
- des problèmes rencontrés autour du travail du mémoire ;
- des relations entre les données de l'étude réalisée avec les études antérieures ;
- des regrets (ce qu'il ou elle aurait pu faire) ou des limites du travail ;
- des critiques que l'on peut formuler à propos du travail ;
- de l'évolution de la pensée (des prémices du projet à la rédaction finale) ;
- de perspectives pour la suite de la réflexion (transposition du travail spécifique à un

autre cycle d'enseignement, à un autre niveau de classe ; les questions qui restent en suspens ; les suites à donner à ce questionnement) ;

- de ce que le travail a apporté dans la formation (apports pour la vision du métier : transformations, confirmations) ;
- de perspectives pour la suite de la carrière.

Organisation de la soutenance

Le directeur ou la directrice de mémoire est seul-e habilité-e à autoriser la soutenance. Il ou elle arrête alors une date de soutenance et les modalités, de manière concertée avec l'étudiant-e. En cas de mémoire réalisé à plusieurs, il est possible de soutenir ensemble ou séparément, avec l'accord du directeur ou de la directrice.

Le directeur ou la directrice de mémoire transmet au pôle pédagogie, par le biais du formulaire en ligne prévu à cet effet, les informations concernant la soutenance, notamment la demande de réservation salle.

En cas d'avis défavorable pour la soutenance :

- Si le mémoire ne peut pas être soutenu avant la date limite de la Session 1 de l'année de M2, il est possible de reporter la soutenance, jusqu'à la date limite de rendu des notes fixée pour la Session 2.
- En cas d'avis défavorable en Session 2, l'étudiant-e devra se rapprocher du/de la Responsable pédagogique du parcours afin de confirmer l'impossibilité de valider l'UE associée, et se renseigner sur les démarches nécessaires pour une demande de redoublement (qui n'est pas automatique).

Attention : en cas d'avis défavorable pour cause de plagiat ou d'usage abusif de systèmes d'intelligence artificielle générative, des sanctions peuvent par ailleurs être appliquées, conformément aux dispositions résumées dans l'engagement de non-plagiat que l'étudiant-e se doit de signer et d'intégrer au mémoire.

Composition du jury

Le jury doit être composé d'au moins deux membres dont un-e universitaire (Professeur-e des Universités, Maître ou Maîtresse de conférences ou Docteur-e).

- **Présence obligatoire :**
 - le directeur ou la directrice de mémoire (universitaire ou non)
 - un autre membre du jury (universitaire ou non)
- **Présence possible, dans la mesure des contraintes professionnelles :**
 - le tuteur ou la tutrice de stage académique (conseiller ou conseillère pédagogique, maître-formateur ou maîtresse formatrice, stagiaire inscrit-e dans le parcours « devenir formateur ») ;
 - le maître ou la maîtresse d'accueil temporaire pour les M2 SOPA ;
 - le ou la titulaire de la classe pour les M2 ALT (en responsabilité).

L'étudiant-e informe la ou les personnes concernée-s de la date de soutenance.

La soutenance est publique, c'est-à-dire ouverte à toutes et tous. Pour autant, seul·es les membres du jury sont habilité·es à échanger avec l'étudiant·e durant la soutenance.

Le déroulement de la soutenance

La présentation du mémoire, quelle que soit la configuration (seul·e ou à plusieurs) dure **entre 10 et 15 minutes**.

S'ensuivent les échanges avec le jury, qui consacre environ **10 à 15 minutes** pour chaque étudiant·e. Les questions peuvent aussi bien porter sur l'écrit que sur l'exposé oral.

Après la soutenance, l'étudiant·e est invité·e à sortir de la salle afin que le jury délibère. Il ou elle est invité·e à entrer à nouveau pour entendre officiellement le contenu de la délibération du jury et la note obtenue¹.

Dans le cadre d'un mémoire réalisé et soutenu à plusieurs, la note finale peut être différente pour chaque étudiant·e. Il s'agit d'une moyenne entre, d'une part l'investissement constaté pendant le processus de rédaction et le mémoire, et, d'autre part, la prestation orale et la qualité des échanges lors de l'entretien.

Dates de soutenance prévisionnelles

- **Session 1 : avril 2025**
- **Session 2 : juin 2025**

Attention : les sessions de rattrapage du Master 2 sont généralement programmées entre fin mai et mi-juin.

Quels mémoires sont archivés et comment ?

La BU Éducation (INSPÉ) assure la visibilité et la valorisation des travaux remarquables des étudiant·es de Master MEEF, en diffusant sur la plateforme DUMAS les mémoires validés par un jury et proposés au dépôt (voir [DUMAS](#) et [DUMAS Réunion](#)).

Le dépôt comprend deux documents :

- la version électronique du mémoire finalisé et anonymisé (format PDF) ;
- le [formulaire d'autorisation de diffusion](#), complété et signé des deux parties, puis scanné.

Le directeur ou la directrice de mémoire transmettra ces documents conformément à la procédure décrite dans le [Mémo DUMAS](#).

¹ Cette note est transmise à titre provisoire, car elle est susceptible d'être modifiée en jury de Master (cf. le règlement des études).

ANNEXES

Annexe 1 : extrait du cadre commun de référence concernant le mémoire de Master MEEF

1/ Textes de référence

JORF n°0192 du 6 août 2020 (NOR : MENH2013610A)

Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »

Article 7

La formation s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles.

Article 18

Dans le cadre du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire de master qui articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique. Ce mémoire peut prendre appui sur son expérience propre en milieu professionnel, ou sur toute autre dimension du métier. Il fait l'objet d'une soutenance.

Article 19

Le mémoire de master confère a minima 20 crédits européens. L'expérience en milieu professionnel confère a minima 20 crédits européens. L'expérience en milieu professionnel est évaluée à la fois à travers une ou plusieurs unités d'enseignement du master, et les appréciations des tuteurs qui l'accompagnent.

2/ Cadrage du mémoire de master MEEF

Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles, en prenant appui sur le stage en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation. Le mémoire de master permet ainsi à l'étudiant de se professionnaliser en mettant en œuvre une démarche de recherche à partir d'une question professionnelle identifiée sur un des terrains de stage.

Pour conduire sa recherche et élaborer son mémoire, l'étudiant bénéficie de l'encadrement pédagogique d'un enseignant, enseignant-chercheur ou chercheur et, dans le cadre de son stage, du suivi d'un professionnel de terrain. L'évaluation de la période d'alternance portera à la fois sur le mémoire de master, la soutenance de ce mémoire et l'activité du stagiaire en situation professionnelle.

Le processus de réalisation du mémoire articule l'auto-analyse de pratiques professionnelles émergentes, l'analyse et le positionnement au sein d'une profession / d'un métier (dimension collective) et la contribution à la production de connaissance sur les enseignements, les apprentissages, l'éducation...

Pour cela, le mémoire aborde trois dimensions :

- une problématique
- un recueil de données à visée professionnelle
- le traitement, l'analyse et l'interprétation de ces données

L'articulation de ces trois dimensions n'impose pas un plan-type du mémoire de master MEEF. L'étudiant et le directeur de mémoire négocieront ensemble les principes de cette articulation et les manières d'en rendre compte à l'écrit.

Critères de description / évaluation portant sur les trois dimensions

1) Une problématique, issue d'une question professionnelle en relation avec le terrain scolaire (si possible le terrain de stage) et adossée à un cadre de référence explicite.

Indicateurs :

- une ou des questions professionnelles sont identifiées : elles se rapportent à l'exercice du métier auquel entend préparer le parcours : enseignant, CPE, formateur de formateurs...
- plusieurs sources et points de vue sont sollicités pour identifier ces questions ;
- le champ d'étude est ainsi délimité, au besoin en utilisant des référentiels, des programmes, des textes officiels...
- le passage de la question initiale à la problématique par l'usage de quelques concepts clés définis en référence à des travaux universitaires récents ;
- tout ce travail aboutit à la construction d'un problème déterminé.

2) Une méthodologie précise dans le recueil et la construction de données, travaillée à partir du M1.

Indicateurs :

- Il y a construction d'un corpus de données repérable (si possible : travaux d'élèves, enregistrements, préparation de cours, évaluations...);
- La construction du recueil est justifiée ;
- Le mode de recueil ou de production des données est présenté ;
- Le mémoire s'appuie sur des références méthodologiques abordées en séminaire de recherche.

3) Une méthodologie précise dans le traitement, l'analyse et l'interprétation des données.

Indicateurs :

- le mode de traitement et d'analyse est explicité à l'aide d'exemples ;
- il s'appuie sur des références méthodologiques abordées en séminaire de recherche ;
- l'analyse des données débouche sur un résultat qui infirme, confirme ou remet en question les hypothèses posées au terme de la problématique.

Annexe 2 : exemple de composition d'un mémoire écrit en binôme

Le mémoire peut se composer des parties suivantes (ceci n'est pas un plan type mais un exemple) :

Partie soit commune, soit individuelle, soit comparative	<ul style="list-style-type: none">● l'énoncé d'une thématique et d'une première question, dite « question de départ »
Partie commune	<ul style="list-style-type: none">● l'inscription de cette question dans un ou plusieurs champs théoriques● des précisions sur les notions ou concepts centraux mobilisés (définitions, critères de choix...)● la construction d'une problématique● une méthodologie explicite de recueil et de traitement des données (documents, corpus, sources, réponses, etc.)
Partie soit individuelle, soit commune (comparative, mise en relation, successive...)	<ul style="list-style-type: none">● l'analyse et l'interprétation de données recueillies● une synthèse de ces données en relation avec la problématique● un point de vue critique et des perspectives en termes de recherche et de pratique professionnelle
Partie commune	<ul style="list-style-type: none">● une bibliographie (présentée selon les normes APA 7^{ème} édition)

Annexe 3 : première de couverture du mémoire

MÉMOIRE DE MASTER 2 MEEF

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Mention Premier degré – Parcours Professeur des écoles

<h1>TITRE</h1>

Présenté et soutenu par

étudiant 1 – n° étudiant 1

étudiant 2 – n° étudiant 2

étudiant 3 – n° étudiant 3

Année universitaire 20...-20...

Sous la direction de :

prénom (1), nom (1) – fonction (1)

Jury :

prénom (1), nom (1) – fonction (1)

prénom (2), nom (2) – fonction (2)

prénom (3), nom (3) – fonction (3)

Annexe 4 : engagement de non plagiat

Article 1 : définition

Les travaux quels qu'ils soient (devoirs, comptes rendus, mémoires, articles, thèses), réalisés par les étudiants rattachés à l'Université, doivent toujours avoir pour ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle d'un sujet. Le plagiat constitue une violation très grave de l'éthique universitaire. Le plagiat consiste à s'approprier le travail d'autrui, c'est-à-dire à utiliser et reproduire le résultat de ce travail (texte ou partie de texte, image, graphique, photo, données...) sans préciser qu'il provient de quelqu'un d'autre.

Très concrètement : on plagie quand on ne cite pas l'auteur des sources que l'on utilise et quand on ne met pas une citation entre guillemets. **Le plagiat est un vol intellectuel.** Il s'agit donc d'un délit, passible de sanctions.

Article 2 : circonstances aggravantes

Le plagiat est en soi un délit. Le fait de commettre un plagiat en vue d'obtenir indûment une note, un diplôme ou un grade universitaire est une circonstance aggravante. La reproduction d'une œuvre originale sans le consentement de l'auteur est de plus qualifiée juridiquement de contrefaçon (articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle).

Article 3 : engagements

- Les étudiants s'engagent à citer, en respectant les règles de l'art, les travaux qu'ils utilisent ou reproduisent partiellement. La méthodologie d'un travail universitaire, quel qu'il soit, implique que les emprunts soient clairement identifiés (guillemets) et que le nom de l'auteur et la source de l'extrait soient mentionnés.

- Les enseignants s'engagent à sensibiliser leurs étudiants à la lutte contre le plagiat, à leur faire signer la présente charte, et à les inciter à participer aux formations sur le sujet qui seront organisées aux différents niveaux de leur cursus. Il s'agit non seulement de leur expliquer ce qu'est exactement le plagiat, mais de leur montrer que celui-ci et ses différentes formes détournées (traduction mot à mot non référencée, paraphrase sans aucun effort de reformulation, *etc.*) est contraire aux exigences du travail universitaire demandé et évalué.

Article 4 : sanctions

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires. La procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans les cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon.

Signatures :

<i>Nom, prénom et signature de l'étudiant 1 (précédé de la mention « lu et approuvé »)</i>	<i>Nom, prénom et signature de l'étudiant 2 (précédé de la mention « lu et approuvé »)</i>	<i>Nom, prénom et signature de l'étudiant 3 (précédé de la mention « lu et approuvé »)</i>

Annexe 5 : exemple de résumés et de mots-clés

Résumé en français

L'égalité est une valeur forte de la devise française « Liberté, Égalité, Fraternité ». Inscrite dans la Constitution depuis 1946, ce principe d'égalité condamne toutes les discriminations, en particulier celles liées au sexe. Même si des progrès sont constatés dans la société française, il n'en demeure pas moins que la socialisation différenciée dès le plus jeune âge entre les filles et les garçons aboutit à la formation de stéréotypes de genre. Ces stéréotypes menacent la mixité mise en place à l'École dans les années 1960 et par là-même l'égalité entre les filles et les garçons. L'École doit donc aujourd'hui enseigner mais plus encore, enseigner de manière égalitaire. La démarche pédagogique proposée à deux classes de grande-section de maternelle utilise la littérature de jeunesse comme support et vise à faire évoluer les représentations des élèves sur les activités et jeux pour enfants, les activités domestiques et les métiers.

Mots-clés : Égalité filles-garçons, mixité, stéréotype de genre, littérature jeunesse

Summary

Equality is a strong value of the motto of the French Republic: "Liberty, Equality, Fraternity". Part of the Constitution since 1946, this principle strongly disapproves all kinds of discrimination, in particular sex discrimination. If progress can be noticed in French society, the education between girls and boys is still strongly differentiated, from their early ages. This differentiation leads to the creation of gender stereotypes. These are a threat to the coeducation established at school in the sixties and so a threat to the equality between girls and boys. In this way, the school has nowadays not only to teach but to teach in an egalitarian way. The educational approach proposed to two classes of a pre-elementary school uses the youth literature as a material and aims for changing pupils' representations on activities and games for children, on household chores and on professions.

Keywords : Equality between women and men, coeducation, gender stereotypes, youth literature

Pour information : liste des 24 langues officielles de l'Union Européenne

bulgare – tchèque – danois – allemand – estonien – grec – anglais – espagnol – français – irlandais – croate – italien – letton – lituanien – hongrois – maltais – néerlandais – polonais – portugais – roumain – slovaque – slovène – finnois – suédois

Annexe 6 : grille d'évaluation du travail sur le mémoire (document écrit)

Tableau 1 : le mémoire et le travail de recherche		LE MÉMOIRE				
		Lisibilité		Contenu		
	Le processus d'écriture, l'investissement personnel dans le parcours de recherche	Respect des conventions (orthographe, conventions bibliographiques ...)	Organisation et guidage du lecteur	Positionnement du travail	Méthodologie	Contribution à la connaissance de l'objet étudié
A (très bien)	L'investissement dans la réalisation du mémoire est notoire (participation aux séminaires, travail avec le ou les directeurs de mémoire). L'attitude est ouverte, dynamique et créative. Les délais sont parfaitement respectés.	L'écrit respecte parfaitement les normes en vigueur. Le registre est particulièrement adapté et cohérent.	Le fil conducteur est immédiatement perceptible et peut être suivi de l'introduction à la conclusion du travail. Le plan choisi, finement réfléchi, rend le propos particulièrement intelligible.	La problématique retenue est énoncée de manière très claire et très pertinente. Elle s'appuie sur une argumentation solide. Le cadre théorique retenu est très bien explicité, très pertinent au regard de la problématique.	La méthodologie choisie est très pertinente au regard du cadre théorique retenu. Sa mise en œuvre est très rigoureuse. L'analyse des données est très pertinente pour répondre à la problématique.	Le travail réalisé présente un grand intérêt aux plans scientifique et/ou praxéologique.
B	L'investissement dans la réalisation du mémoire est constant. L'attitude est ouverte et dynamique. Les délais sont respectés.	L'écrit respecte les normes en vigueur. Les ruptures sont rares.	Le fil conducteur est perceptible de l'introduction à la conclusion. Le plan est pertinent.	La problématique est énoncée clairement et est pertinemment justifiée. Le cadre théorique est explicité et pertinent.	La méthodologie retenue est pertinente. Sa mise en œuvre est globalement rigoureuse. L'analyse des données est très pertinente.	Le travail réalisé est intéressant aux plans scientifique et/ou praxéologique.
C	L'investissement dans la réalisation du mémoire est régulier. L'attitude est relativement ouverte Les délais sont globalement respectés.	L'écrit respecte globalement les normes en vigueur, mais il y a quelques ruptures.	Le fil conducteur du travail est globalement perceptible, malgré quelques digressions	La problématique est énoncée. Le cadre théorique est posé. Le lien entre les deux est adéquat mais aurait gagné à être explicité.	La méthodologie est décrite et sa mise en œuvre est correcte. L'analyse des données est cohérente avec la problématique.	Le travail réalisé présente un intérêt qui aurait gagné à être plus mis en avant.
D	L'investissement dans la réalisation du mémoire est irrégulier ou rare. L'attitude est peu ouverte. Les délais ne sont pas respectés.	L'écrit est peu respectueux des normes en vigueur.	Le fil conducteur est peu repérable, les différents points du travail manquent de cohésion. Le plan n'est pas approprié au propos.	La problématique est énoncée mais sa justification semble légère. Le cadre théorique est présenté trop succinctement et semble peu adéquat au regard de la problématique.	La méthodologie retenue, sa mise en œuvre et l'analyse des données sont décrites trop succinctement.	L'intérêt du travail est insuffisamment mis en avant.
I (très insuffisant)	L'investissement ne répond pas aux attendus	Le respect des conventions ne répond pas aux attentes.	L'organisation ne répond pas aux attentes.	Le positionnement du travail est insuffisant.	La méthodologie ne répond pas aux attentes.	Le travail ne présente pas un intérêt scientifique et/ou praxéologique suffisant.

Tableau 1 : Critères d'appréciation des différents aspects évalués pour noter le travail de recherche et le mémoire (les appréciations de niveau A, B et C satisfont aux attendus ; les appréciations D et I non).

Annexe 7 : grille d'évaluation de la soutenance (présentation orale et entretien avec le jury)

Tableau 2 : la soutenance	EXPOSÉ		DISCUSSION	
	Fond	Forme	Fond	Forme
	Retour réflexif Rappel des éléments essentiels du mémoire	Maîtrise de la communication	Effort de compréhension des questions Maîtrise des concepts et notions clés présentés dans le mémoire qui donneraient lieu à un questionnement Capacité à créer des liens avec la pratique Posture réflexive	Posture ouverte aux remarques et suggestions Maîtrise de la communication
A (très bien)	La présentation expose les points essentiels du mémoire (cadre conceptuel, méthodologie) en ayant le souci de ne pas seulement répéter le mémoire. Les éléments périphériques proposés sont finement réfléchis et permettent de rendre compte d'avancées dans la réflexion de l'étudiant(e).	La communication est parfaitement maîtrisée. Le temps de présentation est strictement respecté.	L'étudiant(e) manifeste des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont riches et pertinents. La maîtrise des concepts est parfaite et très précise. Les liens avec les éléments de pratiques sont finement établis.	La communication est parfaitement maîtrisée. La posture est particulièrement ouverte aux remarques et suggestions.
B	La présentation reprend quelques points importants du mémoire. Les éléments périphériques proposés permettent de rendre compte d'avancées dans la réflexion de l'étudiant(e).	L'exposé est clair, la communication est maîtrisée. Le temps de présentation est globalement respecté.	L'étudiant(e) manifeste des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont la plupart du temps pertinents. La maîtrise des concepts est correcte et assez précise. Les liens avec les éléments de pratiques sont établis de façon cohérente.	La communication est maîtrisée. La posture est ouverte aux remarques et suggestions.
C	La présentation reprend le plan du mémoire sans en dégager les points essentiels.	L'exposé est parfois confus, la communication n'est pas toujours satisfaisante.	L'étudiant(e) ne manifeste pas systématiquement des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont parfois imprécis.	La maîtrise de la communication montre quelques faiblesses.
	Les éléments périphériques proposés sont vagues, imprécis.	Le temps de présentation diffère de la demande.	La maîtrise des concepts est correcte, mais quelques imprécisions demeurent parfois. Quelques liens avec les éléments de pratiques sont établis.	La posture est la plupart du temps ouverte aux remarques et suggestions.
D	La présentation ne permet pas de dégager des points importants. L'étudiant(e) ne rapporte pas ou peu d'éléments périphériques.	L'exposé est confus, la maîtrise de la communication est approximative. Le temps de présentation n'est pas respecté (l'exposé est trop court ou trop long).	L'étudiant(e) ne manifeste pas de réels efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont vagues. Les concepts restent flous et beaucoup d'imprécisions sont relevées. Peu de liens sont établis avec des éléments de pratique.	La maîtrise de la communication est faible. La posture n'est pas suffisamment ouverte aux remarques et suggestions.
I (très insuffisant)	La qualité de l'exposé est insuffisante.	La maîtrise de la communication est insuffisante.	La qualité des échanges avec le jury est insuffisante.	La maîtrise de la communication est insuffisante.

Tableau 2 : Critères d'appréciation des différents aspects évalués pour noter la soutenance (les appréciations de niveau A, B et C satisfont aux attendus ; les appréciations D et I non).

Annexe 8 : éléments d'appréciation du mémoire par le jury (document écrit et soutenance)

De manière générale, les éléments d'appréciation du mémoire sont les suivants (note sur 20 points) :

- Note inférieure à 7 : le mémoire révèle un manque de travail et de maîtrise des attentes universitaires et professionnelles
- Entre 7 et 10 : le mémoire ne fait pas la démonstration d'une maîtrise des attentes universitaires ou professionnelles.
- Entre 10 et 12 : le mémoire répond aux attentes universitaires et professionnelles sans pour autant en démontrer une pleine maîtrise.
- Entre 12 et 16 : le mémoire montre une maîtrise des attentes universitaires et professionnelles.
- 16 et plus : le mémoire montre une maîtrise des attentes universitaires et professionnelles et apporte des éléments nouveaux de connaissances, des apports originaux, des préconisations percutantes... Ce mémoire peut être donné en exemple aux futurs étudiants. Dans ce cas, il sera archivé à la BU.